

**POUVOIR S'OPPOSER**  
**TOUJOURS**  
**PROPOSER**

## Classification 2013.



Après plusieurs mois de négociation, la CFTC signera le nouvel accord de classification.

Vous recevrez 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet, un courrier vous signifiant votre emploi repère, l'intitulé de votre poste et la classification qui y est associée.

**Si vous aviez, avant cet accord, une classification supérieure, vous la conserverez. Aucune baisse de classification ne sera possible.**

Jusqu'au 15 septembre, vous aurez la possibilité de saisir votre responsable des ressources humaines pour formuler votre désaccord. La DRH aura un mois pour vous répondre.

Nous vous invitons à mettre la CFTC en copie de votre recours afin qu'elle puisse porter et suivre votre contestation.

La CFTC est, et sera, à vos cotés pour porter votre voix auprès de la direction, n'hésitez pas à nous interpeller ...

François COUTURE : Région Nord Est  
Xavier FAURE : Région Grand Ouest  
Dominique HOVSEPIAN : Région RAME  
Gwenola MOINET : Région IDF  
Cécilia PEREIRA : Région IDF  
Francky TABUTEAU : Région IDF

Rejoignez nous sur le site internet :  
**perso.numericable.fr/cftc**

[perso.numericable.fr/cftc](http://perso.numericable.fr/cftc) Syndicat  
**CFTC**